

EA 8
516 F



Affaires extérieures
Canada

External Affairs
Canada

Déclarations et Discours

N° 76/16

EXTERNAL AFFAIRS

OTTAWA

JUN

LIBRARY / BIBLIOTHÈQUE

NOS RELATIONS NUCLÉAIRES AVEC L'INDE

Déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Allan J. MacEachen, à la Chambre des communes, Ottawa, le 18 mai 1976.

Je désire porter à l'attention de la Chambre que le Gouvernement est arrivé à la conclusion que la coopération nucléaire avec l'Inde n'est plus possible. Cette décision a été difficile. Elle a constitué un défi pour le Gouvernement, aussi bien que pour les Canadiens informés, et elle a poussé à l'examen d'un certain nombre de principes fondamentaux.

La coopération nucléaire du Canada avec l'Inde a été amorcée dans le cadre du Plan Colombo. A sa base était la conviction que l'énergie nucléaire pouvait être vitale à la croissance économique de certains pays en voie de développement. La crise énergétique et les sérieuses dislocations qu'elle a entraînées ont renforcé cette conviction ainsi que le succès véritable de la coopération canado-indienne dans le domaine de l'utilisation nucléaire pour des fins énergétiques, agricoles et médicales.

L'explosion d'un engin nucléaire par l'Inde en 1974 a toutefois mis à jour un clivage profond entre nos deux pays en ce qui concerne l'interprétation à donner à la définition de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire par les États non dotés d'armes nucléaires. Le Canada a été un des premiers et un des plus vigoureux apôtres du Traité de non-prolifération (TNP). Un élément de base de ce traité, dont s'inspire la politique canadienne dans le domaine des exportations et des garanties nucléaires, est qu'aucune distinction technique ne peut être faite entre les explosions nucléaires à fins pacifiques et celles à fins non pacifiques.

Le Canada a d'ores et déjà abandonné les bénéfices éventuels du développement de soi-disant explosions nucléaires pacifiques, étant donné que, conformément au TNP, de telles explosions peuvent être mises au point et effectuées par un État doté d'armes nucléaires si le besoin et l'utilité d'une telle explosion se font sentir. D'autre part, l'Inde n'accepte pas ce qu'elle considère être un élément de discrimination entre les États dotés d'armes nucléaires et les autres, et insiste sur le fait que tous les pays devraient être libres d'exploiter tous les aspects de la technologie nucléaire pour n'importe quelle fin considérée comme étant pacifique.